

Norme de données eCH-0090 enveloppe sedex

Titre	Enveloppe sedex
Code	eCH-0090
Type	norme de procédure
Stade	définie
Version	1.0
Statut	Approuvé
Validation	2009-09-09
Date de publication	2009-09-15
Remplace	
Langues	Allemand, Français
Auteur(s)	Igor Metz, Andres Scheidegger
Éditeur / Distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, Case postale, 8034 Zürich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente norme définit le format de l'enveloppe d'envoi nécessaire à la transmission de données (« messages ») via la plate-forme sedex [sedex]. Les systèmes participant à sedex doivent utiliser cette enveloppe d'envoi.

Table des matières

1	Statut du document	4
2	Introduction	4
2.1	Situation initiale	4
2.2	Limitation	4
2.3	Conventions.....	4
2.4	Glossaire	4
3	Spécifications	5
3.1	Police de caractères	5
3.2	Enveloppe d'envoi	5
3.2.1	But.....	5
3.2.2	Aperçu.....	5
3.2.3	messageId – ID clair du message	5
3.2.4	messageType- type de message.....	6
3.2.5	messageClass – classe de message	6
3.2.6	referenceMessageId – référence de message	6
3.2.7	senderId – expéditeur du message	6
3.2.8	recipientId – destinataire du message	6
3.2.9	eventDate – date d'événement.....	6
3.2.10	messageDate – date d'envoi	6
3.2.11	loopback – marquage en tant que message Loopback	6
3.2.12	testData – données de contrôle à des fins de test.....	6
3.3	receipt – accusé de réception technique.....	6
3.3.1	But.....	6
3.3.2	Aperçu.....	8
3.3.3	eventDate – date d'événement.....	8
3.3.4	statusCode – statut du message	8
3.3.5	statusInfo – texte informatif relatif au code de statut	8
3.3.6	messageId – ID du message.....	8
3.3.7	messageType – type de message.....	8
3.3.8	messageClass – classe de message	8
3.3.9	senderId – expéditeur.....	8

3.3.10	recipientId – destinataire	9
4	Compétence et mutation.....	9
5	Exclusion de responsabilité – Droits de tiers	9
6	Droits d’auteur.....	9
	Annexe A – Références et bibliographie	11
	Annexe B – Collaboration et surveillance	11

1 Statut du document

Le Comité d'experts a **approuvé** le présent document, lui conférant force normative pour le domaine d'application défini et dans les limites de validité fixées.

2 Introduction

2.1 Situation initiale

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, la confédération met à disposition une plate-forme pour l'échange sécurisé de données. Cette plate-forme, sedex (secure data exchange), permet un échange de données sûr entre les registres fédéraux de personnes et les registres cantonaux et communaux des habitants et permet également la livraison de données à l'Office fédéral de la statistique.

Sous la responsabilité de l'Office fédéral de la statistique, sedex va être mis en service le 15 janvier 2008.

Les systèmes devant participer à sedex doivent utiliser le format décrit ici pour les enveloppes d'envoi.

2.2 Limitation

La présente norme se limite à la définition générale du format de données de l'enveloppe d'envoi. Les détails ainsi que les aspects relatifs à l'utilisation de sedex comme plate-forme de communication sont documentés dans [sedex].

2.3 Conventions

Si des spécifications d'autres normes sont prises en considération, celles-ci sont référencées sous la forme [<référence>]. Les informations détaillées relatives aux références sont mentionnées dans l'annexe A. Pour chaque élément, le type correspondant est documenté.

2.4 Glossaire

Terme	Définition
Application	Un système logiciel participant à l'interconnexion sedex (système de registres).
ID sedex	Synonyme de <i>ID participant</i>
Participant	Un système logiciel (par ex. le système d'un office) qui est accessible via l'interconnexion sedex.
ID participant	Identification « significative » au sein de sedex utilisée pour l'adressage des <i>participants</i> . Synonyme de <i>ID sedex</i> .

Répertoire participant

Répertoire technique dans lequel sont enregistrés les participants accessibles via sedex.

3 Spécifications

La définition formelle utilise la syntaxe du schéma XML [XSD]. Vous pouvez télécharger le schéma complet sur le site Internet d'eCH à l'adresse suivante :

<http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0090/1>

3.1 Police de caractères

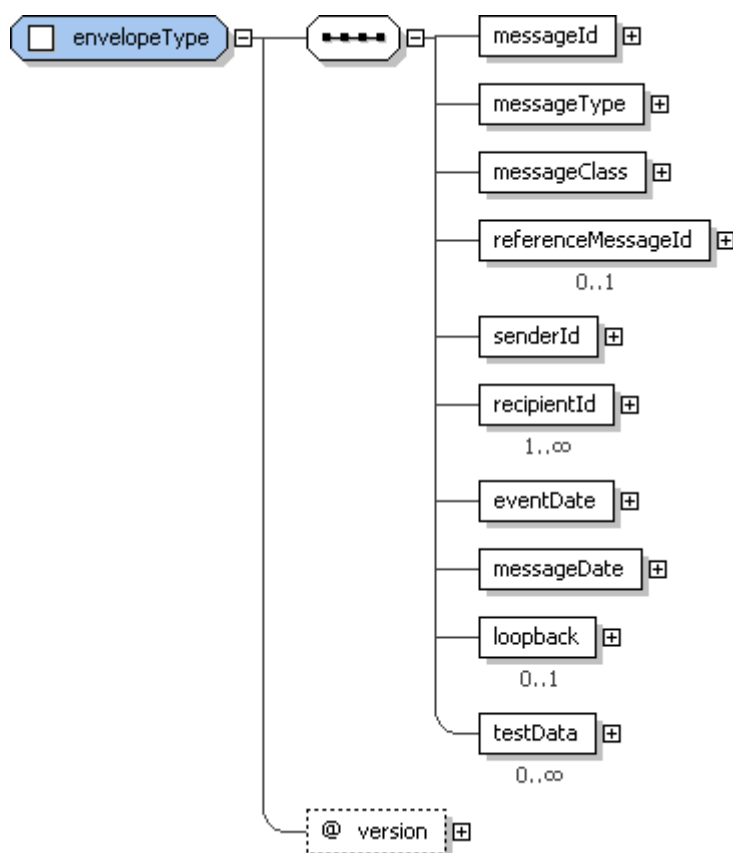
Comme cela est exigé dans [eCH-0018], les données doivent être codées en « UTF-8 ».

3.2 Enveloppe d'envoi

3.2.1 But

Les messages échangés via la plate-forme sedex se composent d'une enveloppe et de données utiles. L'enveloppe est un document XML contenant les informations d'adressage nécessaires à la bonne distribution d'un message.

3.2.2 Aperçu



3.2.3 messageId – ID clair du message

Cet identifiant (ID) est attribué par l'application envoyant le message. Il permet à l'application expéditrice de mettre en corrélation un message et une réponse avec ce message.

3.2.4 messageType- type de message

Le type de message définit la fonction d'un paquet de données.

3.2.5 messageClass – classe de message

Définit l'importance du message au sein d'un type de message.

3.2.6 referenceMessageld – référence de message

Cet élément est établi par une application lorsque celle-ci envoie à une autre application une réponse ou un message d'erreur relatif à un message. L'élément contient l'ID du message envoyé à l'origine.

3.2.7 senderId – expéditeur du message

Expéditeur du message.

3.2.8 recipientId – destinataire du message

Destinataire du message.

3.2.9 eventDate – date d'événement

Date à laquelle l'événement auquel les données utiles font référence s'est produit.

3.2.10 messageDate – date d'envoi

Date (estampille) à laquelle l'application expéditrice a remis le message pour être envoyé.

3.2.11 loopback – marquage en tant que message Loopback

Marque le message comme message Loopback. Nous désignons par message Loopback un message qui est traité par l'adaptateur sedex destinataire (cf. [sedex]) pour la réception comme un message habituel (c. à d. contrôle le cas échéant l'autorisation de l'expéditeur). Le message n'est toutefois pas transmis à l'application destinataire pour être traité. Est aussi nécessaire pour les tests dans le système productif.

3.2.12 testData – données de contrôle à des fins de test

Peuvent être utilisées par une application expéditrice à des fins de test pour commander un simulateur destinataire. Le simulateur destinataire se charge de la syntaxe et la sémantique des valeurs délivrées qu'il définit.

3.3 receipt – accusé de réception technique

3.3.1 But

L'accusé de réception technique est établi par l'adaptateur sedex afin de confirmer la réussite ou l'échec de l'envoi d'un message. Un accusé de réception est établi par le destinataire du message, en d'autres termes, si l'expéditeur envoie un message à un deuxième destinataire, il reçoit alors deux accusés de réception.

3.3.2 Aperçu

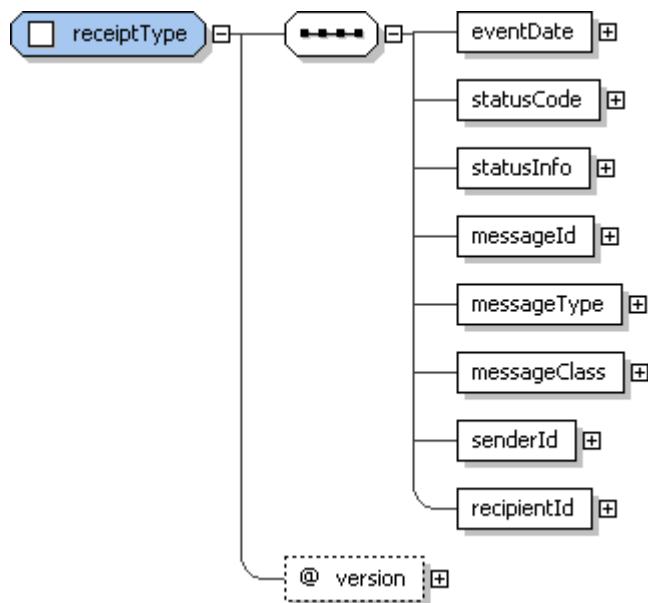


Figure 1: Eléments de l'accusé de réception technique

3.3.3 eventDate – date d'événement

Date de l'événement qui entraîne l'établissement de l'accusé de réception. Par ex. moment auquel le message est arrivé auprès de l'adaptateur destinataire ou moment auquel une erreur de transmission s'est produite.

3.3.4 statusCode – statut du message

OK ou code d'erreur

3.3.5 statusInfo – texte informatif relatif au code de statut

Contient toutes les informations supplémentaires éventuelles pouvant intéresser les responsables système.

3.3.6 messageId – ID du message

Identifiant (ID) du message auquel l'accusé de réception fait référence.

3.3.7 messageType – type de message

Type de message auquel l'accusé de réception fait référence.

3.3.8 messageClass – classe de message

Classe de message à laquelle l'accusé de réception fait référence.

3.3.9 senderId – expéditeur

Expéditeur du message auquel l'accusé de réception fait référence.

3.3.10 recipientId – destinataire

Destinataire du message auquel l'accusé de réception fait référence.

4 Compétence et mutation

L'Office fédéral de la statistique est responsable de la mise à jour de la présente norme.

5 Exclusion de responsabilité – Droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

6 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références et bibliographie

[eCH-0018] eCH-0018 : XML Best Practices

[sedex] Le manuel pour les fournisseurs de logiciels dans l'échange de données pour l'harmonisation des registres, recensement de la population et sedex. Version 1.2 du 09.01.2008

Schéma XML partie 1 : Structures. Recommandation W3C 2 mai 2001.

[XSD] Schéma XML partie 2 : Types de données. Recommandation W3C 2 mai 2001.

Annexe B – Collaboration et surveillance

Office fédéral de la statistique